



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_D2024_0326

Convention d'occupation du domaine public pour la mise en place du marché de Noël de Tourcoing et de la guinguette d'Hiver

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°33 du 5 décembre 2022 relative à la revalorisation des redevances relatives aux occupations commerciales du domaine public,

Considérant que par délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la conclusion ou la révision du louage de choses n'excédant pas douze ans ;

Considérant que l'occupation du domaine public est consentie pour une durée inférieure à quatre mois ;

Considérant qu'attentive au développement de l'attractivité et du dynamisme sur son territoire, la Ville de Tourcoing souhaite mettre en place un marché de Noël des créateurs dans lequel une guinguette hivernale sera organisée ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention pour la mise à disposition à titre précaire, temporaire et révocable d'un marché de Noël ainsi que d'une guinguette hivernale sur le lieudit « La Place de la République » d'une superficie de 1 500m² avec la société Paul Média Outdorr, société par actions simplifiée, au capital social de 1 000,00 €, dont le siège social est situé au 207 avenue du Colysée, quai Soubise 59130 LAMBERSART, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 900 747 023 et représentée par Monsieur Stéphane BRENNE, son Président.

ARTICLE 2 : Le montant versé à l'agence événementielle a été fixé à 20 760,00 € TTC pour la mise en place du marché de Noël. La Ville percevra également la somme de 1324.80 € relative à l'occupation due pour la mise en place de la Guinguette sur le domaine public de la Ville.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr. »

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le - 5 DEC. 2024

**Madame le Maire,
Doriane BECUE**



Accusé réception en Préfecture le : - 5 DEC. 2024

Publié sur le site Internet le : - 5 DEC. 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_326 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/12/2024

Objet : Décision occupation du domaine public - marché de noel

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 05/12/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0326 - Convention occupation domaine public - March_ Noel.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241205-DAJI_D2024_326-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/12/2024

